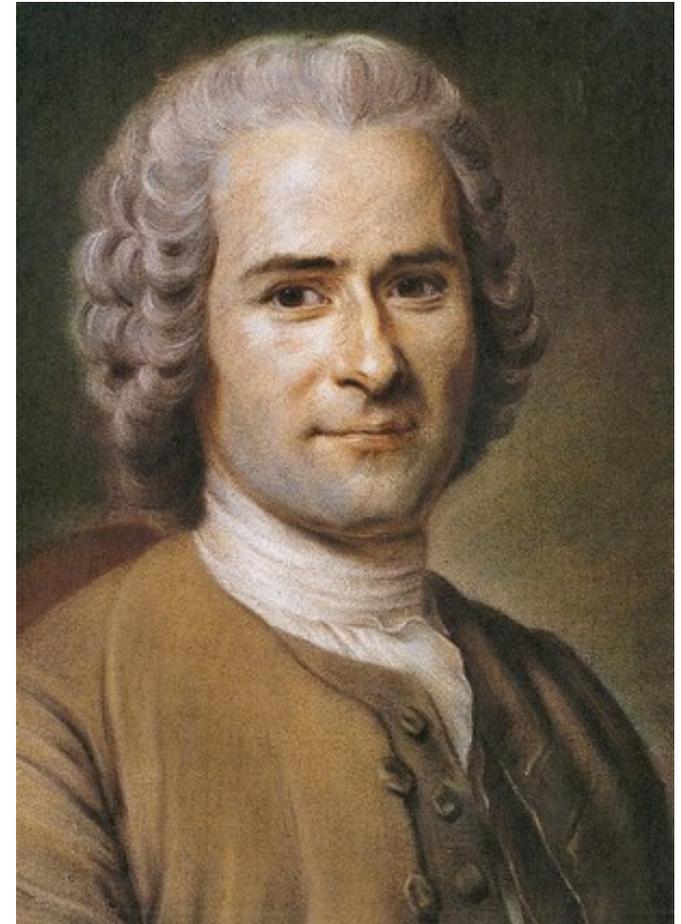


A

« Vous vous fiez à l'ordre de la société sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables. [...] Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. [...] La nature n'a fait ni princes ni riches ni grands seigneurs [...]. Celui qui mange dans l'oisiveté¹ ce qu'il n'a pas gagné lui-même le vole. Il doit en travail le prix de son entretien : cela est sans exceptions. Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon. »

1. Vivre sans travailler.

D'après Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou De l'éducation*, livre III, 1762



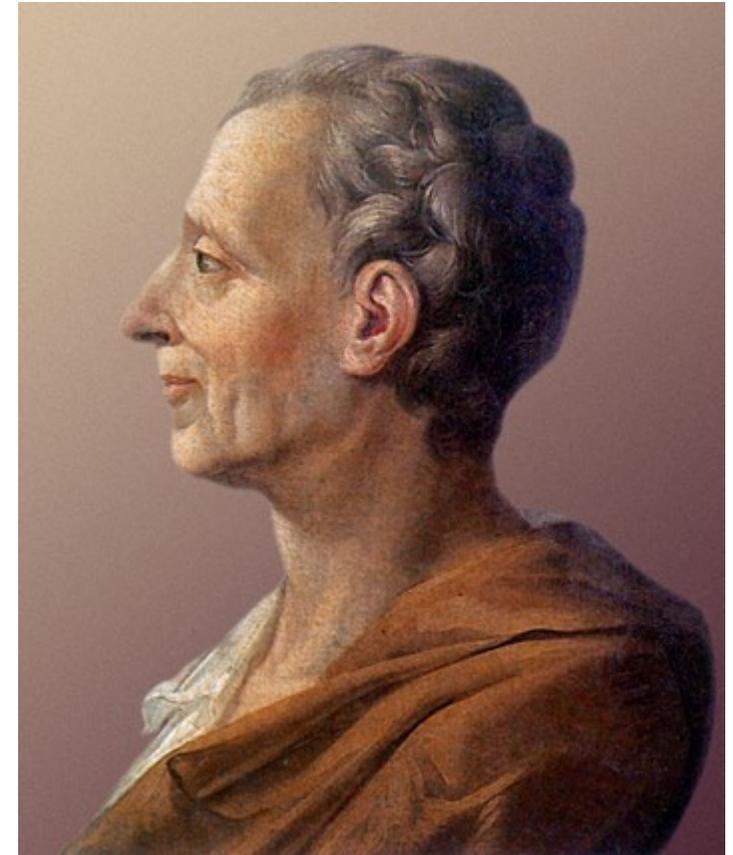
Réplique du portrait du philosophe exposé au Salon de 1753 par Maurice Quentin de la Tour, pastel sur papier, 45 x 35,5 cm, fin XVIIIe siècle, Musée Antoine Lécuyer

B

« Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive et la puissance de juger. Lorsque dans la même personne, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté, parce qu'on peut craindre que le même monarque¹ fasse des lois tyranniques² pour les exécuter tyranniquement. »

1. Monarque : roi
2. Tyran : personne qui exerce seul le pouvoir, par la force et sans contrôle»

D'après Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748



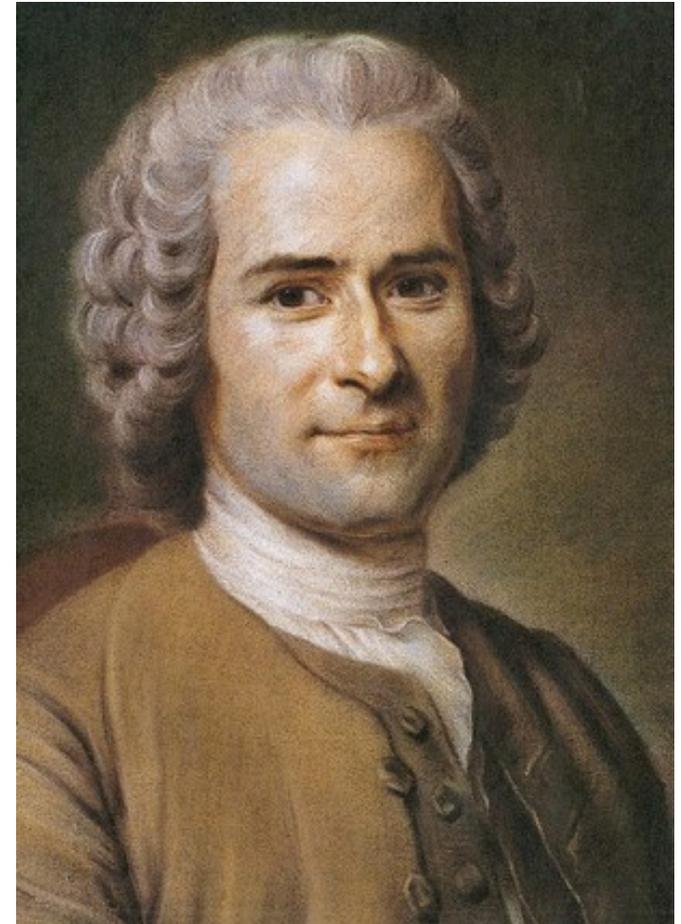
Portrait du philosophe, huile sur toile, 63 x 52 cm, XVIIIe siècle, Musée du château de Versailles

C

« La volonté générale peut seule diriger les forces de l'État. Le peuple soumis aux lois doit en être l'auteur. La puissance législative¹ appartient au peuple et ne peut appartenir qu'à lui. Toute loi que le peuple n'a pas approuvée est nulle. Pour assurer les lois il faut un gouvernement, mais le gouvernement n'est que l'instrument du peuple souverain². »

1. Puissance législative : Pouvoir de faire la loi.
2. Être souverain : être le maître

Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762

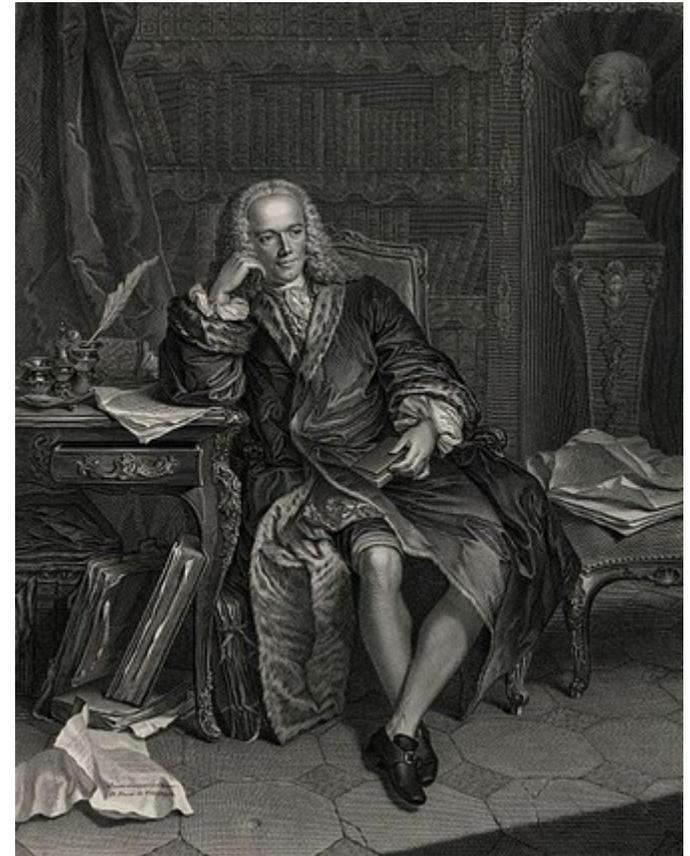


Réplique du portrait du philosophe exposé au Salon de 1753 par Maurice Quentin de la Tour, pastel sur papier, 45 x 35,5 cm, fin XVIIIe siècle, Musée Antoine Lécuyer

D

« Tout commerce doit être libre. Il suffit au gouvernement de supprimer les interdictions gênant le commerce intérieur et extérieur, d'abolir ou de modérer les droits excessifs de rivière et de péage ; d'éteindre les privilèges pris par des provinces, par des villes, pour leurs avantages particuliers. Il lui suffit aussi de ranimer dans certaines province l'agriculture par le commerce »

D'après François Quesnay, article « Grains »
L'Encyclopédie, 1751-1772



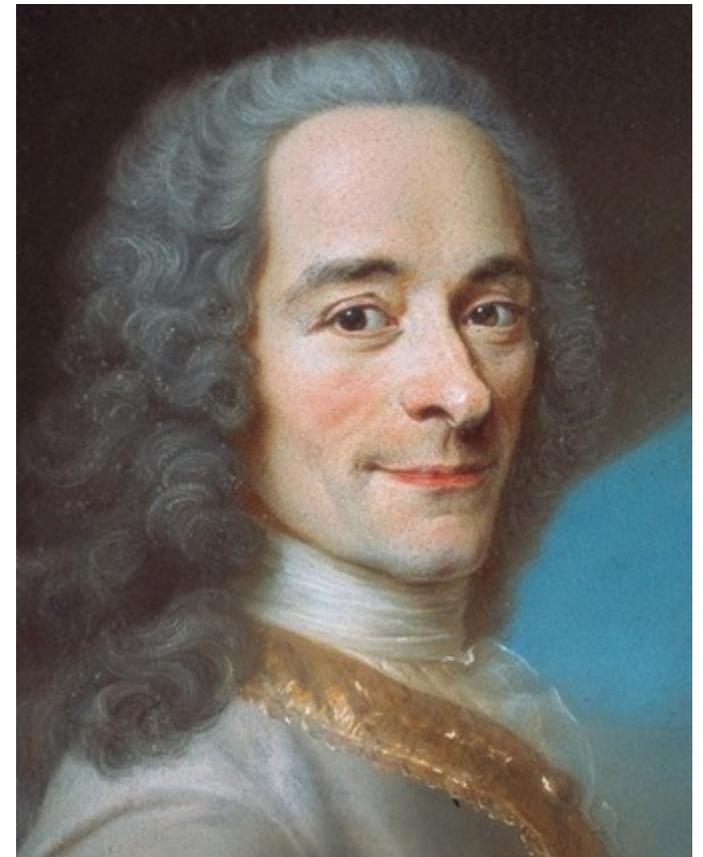
Portrait du philosophe réalisé par Jean-Charles François d'après une peinture de Jean-Martial Frédou.

E

«Lorsque le chevalier de La Barre [...] fut convaincu d'avoir chanté des chansons impies et même d'avoir passé devant une procession de capucins sans avoir ôté son chapeau, les juges d'Abbeville [...] ordonnèrent non seulement qu'on lui arrachât la langue, qu'on lui coupât la main, et qu'on brûlât son corps à petit feu, mais ils l'appliquèrent encore à la torture pour savoir précisément combien de chansons il avait chantées, et combien de processions il avait vues passer, le chapeau sur la tête.

Ce n'est pas dans le XIIIe ou le XIVe siècle que cette aventure est arrivée, c'est dans le XVIIIe. Les nations étrangères jugent de la France par les spectacles, par les romans, par les jolis vers [...]. Elles ne savent pas qu'il n'y a point au fond de nation plus cruelle que la française. Les Russes passaient pour des barbares en 1700, nous ne sommes qu'en 1769 ; une impératrice vient de donner à ce vaste État des lois [...]. La plus remarquable est la tolérance universelle, la seconde est l'abolition de la torture »

Voltaire, article « Torture », *Dictionnaire philosophique portatif*, Genève, 1764



Portrait du philosophe par Maurice Quentin de la Tour, pastel, 60 x 50 cm, 1736 siècle, Château de Voltaire